

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.036

L'An deux Mille Quinze, le 10 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 3 avril 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 avril 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC  
M. Pierre PAPEIX représenté par M. R-L. CHABASSE  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY  
M. Michel SERVIT représenté par M. Patrick MARENGO

ETAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Florence DEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « SCOLAIRE ET FORMATION »

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : UNANIMITÉ

La Commission « Scolaire et Formation », qui s'est réunie le 25 mars 2015, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission « Scolaire et Formation »,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ SEGPA COLLEGE HENRI DUNANT	800,00
○ MAISON DES LYCEENS (LYCEE CORDOUAN)	810,00
○ MAISON DES LYCEENS (LYCEE DE L'ATLANTIQUE)	1 000,00
○ ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	810,00
○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	350,00
○ ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	810,00
○ ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	350,00
○ ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY	1 400,00
○ ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	720,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE HENRI DUNANT	810,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE EMILE ZOLA	1 000,00
○ LA PREVENTION ROUTIERE	300,00
○ ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLEGE EMILE ZOLA	500,00
○ BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE DE ROYAN	900,00
○ ASSOCIATION CLAIRVOYANTS	300,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 - Fonction 20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 14 avril 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO